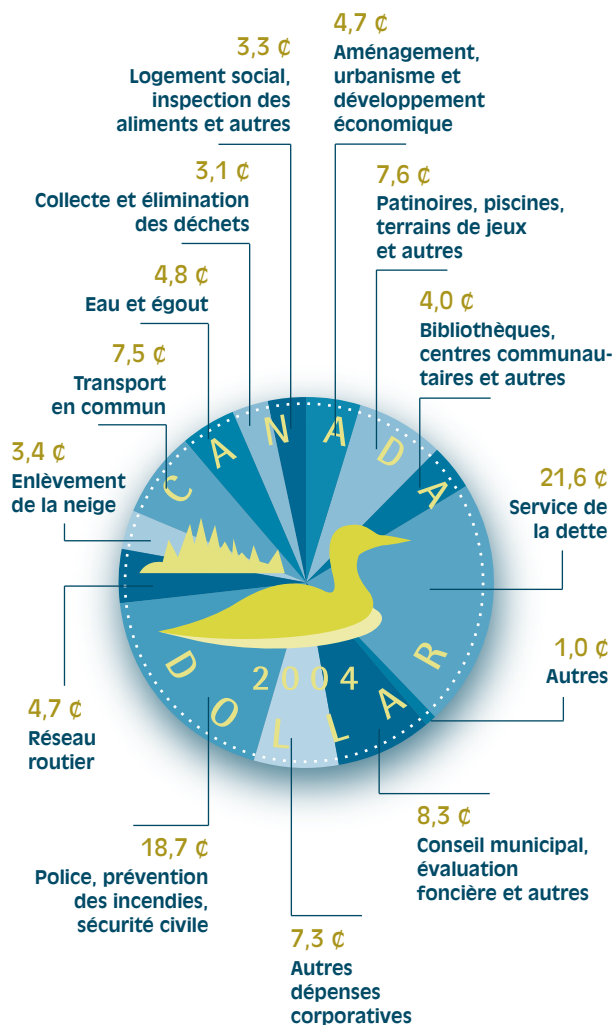


À QUOI SERVENT VOS TAXES?



QUAND PAYER VOTRE COMPTE?

Le premier versement est exigible le **1^{er} mars 2005** et le second, le **1^{er} juin 2005**. Tout versement fait après ces dates entraîne l'ajout de frais d'intérêt et d'une pénalité.

Un chèque postdaté, au montant du second versement, peut également être joint au premier paiement. Le cas échéant, un rappel est envoyé au courant des semaines précédant l'échéance du second versement.

OÙ PAYER?

Vous pouvez faire votre paiement :

- par la poste;
- dans un bureau d'arrondissement;
- dans la plupart des caisses populaires et des institutions financières.

Si vous faites un paiement par la poste ou par l'entremise d'un guichet automatique ou du site Internet d'une institution financière, prévoyez un délai minimal pour que ce paiement nous parvienne.

DES QUESTIONS SUR VOTRE COMPTE?

Vous pouvez obtenir des renseignements dans les **bureaux d'arrondissement, les points de service et les bureaux Accès Montréal**.

Pour connaître les coordonnées du bureau le plus près de chez vous ou de votre travail : **514 87-ACCÈS (872-2237)**.

Vous pouvez également obtenir des explications en composant le **514 872-2305**.

Nous vous invitons aussi à nous acheminer vos questions par le site Internet de la Ville à l'adresse : **ville.montreal.qc.ca/finances**.

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver les principaux renseignements sur l'annexe jointe à votre compte.

VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

2005

Ville de Montréal, Moyens de communication 0735.098-0 (12-2004)

Persons wishing to obtain their next municipal tax accounts and related documents in English may contact a borough office, a point of service or an Accès Montréal office. They may also call 514 872-2305 or fill out the detachable coupon on the back of the return envelope and send it with the payment.

In the meantime, English municipal tax forms, schedules and other material are available on the Web site.

MONTRÉAL EN ACTION



Le budget de 2005 reflète les priorités des Montréalaises et des Montréalais et celles de notre administration. **Montréal est en action.** C'est pourquoi tous les efforts sont mis pour faire de notre ville une métropole dynamique,

sécuritaire, où il fait bon vivre, et cela, dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

Depuis 2002, l'administration municipale fait preuve d'une gestion saine et rigoureuse, qui lui permet d'offrir des services de qualité à l'ensemble de ses citoyens et d'investir dans le développement et le rayonnement de la métropole.

Ainsi, Montréal investit massivement dans l'amélioration de la gestion de l'eau et du réseau routier, négligés depuis trop longtemps. Montréal donne également davantage de moyens aux arrondissements pour qu'ils améliorent la qualité des services de proximité, pour le mieux-être de toutes et tous.

Le maire de Montréal,

Gérald Tremblay

Le président du comité exécutif,

Frank Zampino, FCA



Grâce à une gestion rigoureuse et responsable, l'administration a réussi à baisser le compte de taxes des propriétaires d'immeubles résidentiels ou en limiter la hausse.

Baisse du compte	55 %
0 à 2,1 % ⁽¹⁾	19 %
2,1 % ou plus	26 %

⁽¹⁾ : 2,1 % représente le taux d'inflation

L'augmentation de votre compte peut être supérieure à 5 %.

En effet, si le taux imposé à votre propriété a augmenté en raison de l'harmonisation et qu'en plus la valeur de votre propriété a connu une hausse supérieure à la moyenne fixée à 29 %, vos taxes peuvent augmenter de plus de 5 %.



LES FACTEURS QUI INFLUENT VOTRE COMPTE DE TAXES

- **L'harmonisation des taux**, exigée par la loi. L'harmonisation a pour effet de faire varier les taux imposés dans les différents secteurs², afin d'atteindre un taux moyen. Ainsi, un secteur où le taux appliqué est inférieur à la moyenne voit son taux augmenter. En revanche, un secteur où le taux est supérieur à la moyenne voit son taux baisser.

L'harmonisation sera complétée lorsqu'un taux de taxation unique sera appliqué. Rappelons également que la loi prévoit que la variation du fardeau fiscal imposé à un secteur à des fins d'harmonisation ne peut être supérieure à 5 %.

- **Le rôle triennal d'évaluation de 2004 à 2006**, déposé en septembre 2003. Rappelons qu'à la suite du dépôt de ce rôle, la valeur des immeubles résidentiels a augmenté globalement de 29 %.
- **La taxe spéciale destinée à l'amélioration du service d'eau**, implantée l'an dernier.

Le taux de cette taxe a été porté à 1,6 ¢ du 100 \$ d'évaluation en 2005.

² : un secteur, en matière de fiscalité, représente le territoire d'une ancienne municipalité.

AFIN DE LIMITER LA HAUSSE DE VOTRE COMPTE DE TAXES, MONTRÉAL A ADOPTÉ DEUX MESURES

- La Ville a imposé des **taux de taxe foncière variés**. Ainsi, deux taux sont appliqués aux immeubles résidentiels, selon qu'ils comptent cinq logements ou moins ou six logements et plus. Les immeubles non résidentiels sont soumis à un taux qui leur est propre, tout comme les terrains vagues desservis.
- La Ville a choisi d'**étaler la variation des valeurs** de votre propriété de manière égale sur trois ans.

Qu'est-ce que l'étalement des valeurs?

Une propriété était évaluée, par exemple, à 150 000 \$ en 2003. Au 1^{er} janvier 2004, date d'entrée du nouveau rôle triennal d'évaluation, la valeur de cette propriété a été fixée à 180 000 \$, soit une augmentation de 30 000 \$. Cette différence a été divisée de manière égale sur trois ans, afin de limiter la hausse de votre compte de taxes.



Valeur 2004

160 000 \$

(1/3 de la variation)



Valeur 2005

170 000 \$

(2/3 de la variation)



Valeur 2006

180 000 \$

(valeur au rôle)

Les règles, appliquées dans l'exemple précédent, sont également valables pour les propriétés dont la valeur a baissé entre les deux rôles. Dans ce cas, les valeurs prises en compte durant les trois années sont en baisse.

